

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société « BNP PARIBAS FORTIS s.a. », représentée par Monsieur WYNS TIM, dont les bureaux se trouvent Ring 37 à 2200 Noorderwijk.

Le terrain concerné est situé Rue du Pont du Christ, 11 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section M n°744A.

Le projet consiste en le placement d'enseignes, et présente les caractéristiques suivantes :

- Placement d'une enseigne composée de lettres individuelles montées sur un support continu unique, fixé sur la pierre bleue existant ; située à 2m80 depuis le niveau du trottoir ; d'une dimension de 40cm de hauteur sur 2m30 de longueur ; placée à 2m50 cm de la limite mitoyenne de gauche et à 2m57cm de la limite mitoyenne de droite ; le lettrage fait 17cm d'épaisseur ;
- L'enseigne est d'une teinte bleue (RAL 5005) pour la bande en aluminium ; munie d'une bande led indirecte sur tout le pourtour ; l'enseigne perpendiculaire est en aluminium de teinte bleu (RAL 5005) avec une bande led directe ; Le lettrage est de teinte blanc opale ;
- Placement de deux enseignes composées chacune d'un shield placé perpendiculairement à la façade ; d'un déport de la façade de 55 cm au total ; d'une hauteur de 50 cm et situé à 3m10 depuis le niveau du trottoir ; d'une épaisseur de 15cm et situées à 15cm depuis la limite mitoyenne de gauche ;
- Les enseignes sont éclairées de l'intérieur par des lampes LED.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet est en écart à l'Article 440 point 1C du Guide Régional de l'urbanisme : un dispositif publicitaire se situe à moins de 60cm des arrêtes verticales du pignon concerné (situé à 15cm depuis la limite mitoyenne de gauche).

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18/06/2026 au 02/07/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 4 juin 2026